

OTIF

Communiqué de presse Berne le 12.12.2014

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Conférence sur l'application de la COTIF à Téhéran organisée avec l'UIC, l'OCE et les RAI



Les 11 et 12 novembre 2014, s'est tenue à Téhéran, en République islamique d'Iran, une conférence sur la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF).

Cette conférence sur l'application de la COTIF au Moyen-Orient fut organisée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Organisation de coopération économique (OCE), l'Union internationale des chemins de fer au Moyen-Orient (UIC RAME) et les Chemins de fer de la République islamique d'Iran (RAI).

Le programme de cette conférence portait sur l'application internationale de la COTIF, le rôle des différentes organisations impliquées dans l'harmonisation du droit des transports, de la technique et des matières dangereuses ainsi que sur les différentes évolutions du transport ferroviaire dans la région du Moyen-Orient et ses corridors.

La conférence sur la COTIF était présidée par M. Mohsen Pour Seyed Aghaie, viceministre des transports, des routes et du développement urbain de la République islamique d'Iran et président des chemins de fer iraniens (RAI). Ont entre autres participé M. Jean-Pierre Loubinoux, directeur général de l'UIC, M. Mohsen Esperi, directeur de la section Transport de l'OCE, ainsi que le Secrétaire général de l'OTIF, M. François Davenne.

Parmi les différents participants à cette conférence, trouvaient se ministériels représentants des de l'Afghanistan, de la Jordanie, de la Turquie et du Pakistan, ainsi qu'un grand nombre de dirigeants et de techniciens des chemins de fer iraniens.

M. Mohsen Pour Seyed Aghaie a ouvert la conférence et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a souligné l'importance de cette conférence pour encourager la coopération entre les entreprises ferroviaires et les aider à relever les défis qui se posent aujourd'hui au transport par le rail.

M. Loubinoux a ensuite présenté les principales actions de l'UIC pour la région du Moyen-Orient ainsi que l'implication de l'UIC dans l'harmonisation technique et les conditions opérationnelles pour le développement des transports internationaux ferroviaires.

Représentant l'OTIF, M. Davenne a fait une introduction sur l'Organisation et la convention COTIF, en soulignant son rôle d'harmonisation juridique et technique pour servir de pont entre les marchés du Moyen-Orient et de l'Europe. Il a notamment souligné le rôle clé de la République Islamique Iran dans une zone marquée par de forte ambition ferroviaire, à l'image du tunnel Marmaray mis en service sous le Bosphore.

CONTRACTOR CONTRACTOR

Mme Khorsandnia, représentante de l'OCE, a exposé les activités de cette organisation dans le domaine des transports ferroviaires et surtout ses efforts pour encourager le trafic des trains de conteneurs entre ses pays membres, ainsi que les principaux projets de construction de nouvelles lignes de chemin de fer dans la région.

M. del Olmo, chef du service juridique de l'OTIF, a souligné les points les plus importants sur l'application des Règles uniformes CIV, CIM et CUV et les dernières évolutions du droit des voyageurs, du transport de marchandises et des wagons, ainsi que de la lettre de voiture commune CIM/SMGS.



M. Nazari, directeur général des affaires Internationales des RAI et directeur du bureau régional UIC Moyen-Orient, a fait une présentation sur l'application des différents appendices de la COTIF en Iran, dans ses pays voisins et dans la région du Moyen-Orient, les différents écartements, etc., tout en signalant que s'était la première fois qu'une Conférence sur l'application de la COTIF se tenait en Iran.

M. Leermakers, chef du service de la technique de l'OTIF, a fait une présentation sur les appendices APTU et ATMF à la COTIF en expliquant leur champ d'application, les principes pour l'admission des véhicules en trafic international et les différentes questions de responsabilité qui en découlent, tant pour les États membres que pour l'exploitation et la maintenance.



Enfin, M. Conrad, chef du service des marchandises dangereuses de l'OTIF, a souligné l'importance de l'appendice RID de la COTIF pour le transport ferroviaire des matières dangereuses et expliqué le processus d'harmonisation en cours non seulement pour tous les modes de transport mais aussi avec l'annexe 2 de l'OSJD.

Ces présentations techniques ont fait l'objet de nombreuses questions précises sur la mise en œuvre de ces règles, qui ont montre le niveau d'implication et de professionnalisme des experts représentés, ainsi que le caractère opérationnel des questions soulevées.

Pour conclure la conférence, les organisations qui ont participé à l'événement ont rédigé une déclaration commune qui fût lue par le Secrétaire général de l'OTIF à tous les participants et qui devrait permettre d'inscrire dans le temps l'action de l'OTIF dans la région.

cette L'OTIF profite de occasion pour remercier encore une fois M. Mohsen Pour Seyed Aghaie, viceministre des transports, des routes et du développement urbain de la République islamique d'Iran et président des chemins de fer iraniens (RAI) ainsi que M. Abbas Nazari, directeur général des affaires Internationales des RAI et directeur du bureau régional UIC Moyen-Orient et toue son équipe, pour leur chaleureux accueil et la parfaite organisation de la conférence.



Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Carlos del Olmo

Chef du service juridique Tél. +41 (0)31 359 10 13 carlos.delolmo@otif.org